

Vos questions / nos réponses

Relation familiale

Par [Profil supprimé](#) Postée le 05/08/2010 23:59

Mon conjoint fume du cannabis et cela détruit notre couple et notre vie de famille, on a 2 enfants dont un bébé de 5 mois. Mon conjoint a été hospitalisé à la suite d'une tentative de suicide, il a un traitement du modécate, 1 ampoule par injection une fois par mois traitement tjs en cours mais il continu sa consommation de cannabis qui est de plus en plus importante, j'ai essayé de lui dire de ralentir, mais rien n'y fait et moi j'en souffre impuissante de pouvoir l'aider et le psy qui le suit n'a pas la moindre idée de ce qui se passe à la maison.

Mise en ligne le 09/08/2010

Bonjour,

Votre conjoint semble développer une pathologie psychique incompatible avec la prise de cannabis. Toujours est-il que le cannabis lui procurerait probablement des effets apaisants, certes, mais certainement mineurs par rapport à sa capacité à amplifier son malaise. Le mieux serait qu'il ne consomme pas et se limite à son traitement du Modecate associé à un suivi psychiatrique.

Nous entendons bien que ça ne doit pas être facile pour vous et encore moins pour lui. Cependant le fait est, quelles que soient les difficultés que sa toxicomanie vous pose, qu'il a besoin de votre aide et que cette aide vous ne pourrez l'apporter que dans la limite de vos moyens. C'est pourquoi nous vous invitons à solliciter vous-même une aide pour l'aider. Il s'agirait d'entrer en contact avec un centre de soins spécialisé en toxicomanie et qui prend en charge l'entourage d'une personne dépendante aux drogues. Cette prise en charge des proches est gratuite et confidentielle et nous vous avons mis ci-dessous quelques adresses de centres dans votre département de domicile. Vous pouvez également avoir une première écoute et un soutien en contactant Drogues Info Service au 0800 23 13 13 (gratuit et anonyme depuis un poste fixe entre 8h00 et 2h00 du matin, 7/7).

Bon courage.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA du C.H.G de Dreux

44, avenue du Président Kennedy

Pôle de santé mentale

28102 DREUX

Tél : 02 37 51 53 48

Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 17h, fermeture au public le jeudi après midi

Substitution : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et 14h à 16h30, le jeudi de 9h à 13h

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h

[Voir la fiche détaillée](#)